

# L'écho de Loos

N°1

Feuille de l'association écoLOOs - Hiver 2003 - Participation aux frais : 0,5 e

édito

## Loos ou Johannesburg, même combat!

Comme le rapporte la Voix du Nord du 28 septembre 2002, les responsables de Chemilyl sont prêts à délocaliser s'ils n'obtiennent pas une autorisation de s'agrandir... La mondialisation - qui est sur toutes les lèvres depuis quelques années - semble avoir trouvé un écho à Loos. Pourquoi un tel chantage? Voilà qu'un dossier qu'on nous annonce sans problème suscite tant de polémiques et d'émotions.

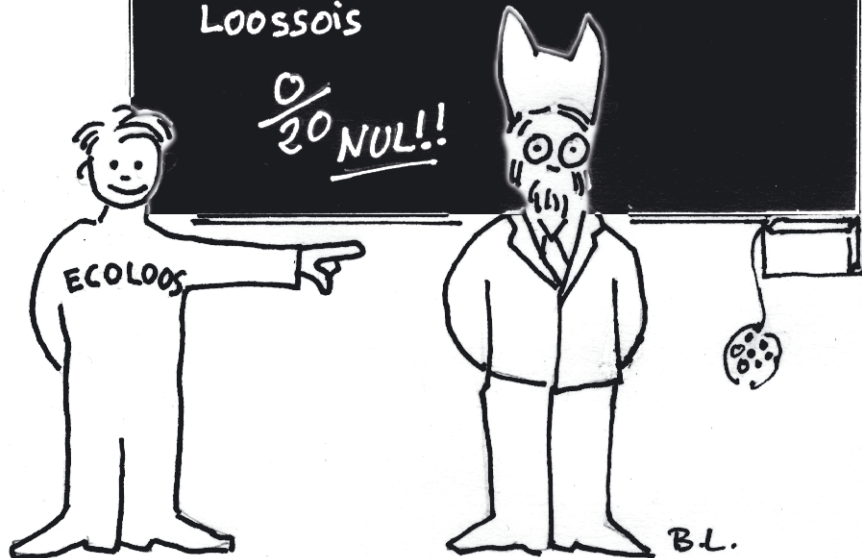
Dénonçant vigoureusement ce chantage à l'emploi, écoLOOs - association formée de citoyens Loossois - s'est vu accusée d'être le fossoyeur de l'emploi... Faux, EcoLoos se bat pour promouvoir le développement durable. Certains nous décrivent comme quelques farfelus égarés, mais que dire quand 60 000 personnes se retrouvent à Johannesburg en Afrique du Sud pour discuter de ce "même" développement durable? Tous ensemble, à Loos comme partout ailleurs, nous sommes face au challenge du prochain siècle, gérer au mieux la planète, en prenant en compte les nombreux pièges laissés par nos prédécesseurs et à cette allure par notre génération aussi!

Un des grands axes du développement durable repose sur la nécessité de donner les moyens au citoyen pour qu'il soit en mesure de prendre part au débat et à la gestion de sa Cité. Les membres d'écoLOOs sont restés face au mutisme de la Municipalité, aucune réponse aux nombreux courriers déposés en Mairie pour que soit organisée une réunion publique d'information. En acceptant cette réunion, nous aurions ainsi pu éviter les passions autour du dossier Chemilyl... et donner aux Loossois une véritable tribune pour qu'ils s'expriment sur leur Ville. Les élites municipales ne semblent pas avoir besoin de l'avis des citoyens autrement que tous les six ans lors des élections... et c'est bien dommage. Au delà du dossier Chemilyl, écoLOOs entend bien participer à la vie de la Cité en permettant aux habitants de se prononcer sur la vie loossoise.

Arnaud Leroy  
Président d'EcoLoos

## EXAMEN DE DÉMOCRATIE

- pour n'avoir organisé aucune réunion publique
- pour avoir autorisé une enquête d'utilité publique pendant l'été
- pour n'avoir pas consulté les Loossois



Chemilyl

## Exercice de sécurité, des fuites...

Le jeudi 19 septembre a eu lieu chez P.C.L./CHEMILYL un exercice d'alerte. Comment cela s'est-il passé? Vers dix heures le matin, un incident de dépotage\* d'ammoniaque a été simulé. Après les premières constatations, l'alerte a été déclenchée (la sirène a été mise en sourdine pour ne pas déclencher de panique dans le voisinage); l'appel a été fait auprès des services départementaux d'incendie et de secours; les autorités ont été informées.

Que dire de cet exercice? Pourquoi avoir mis en sourdine la sirène? considère-t-on les voisins comme des personnes incapables de juger une situation? Comment se fait-il que la Préfecture n'ait été informée qu'une heure plus tard? Comment se fait-il que les mairies des communes proches aient été

averties très tard? Pourquoi des personnes des services de secours considèrent que « c'était le bordel » et qu'ils espèrent qu'il n'y ait jamais d'accident de ce type?

(Suite page 2)

- **Enquête publique ; la suite...** page 2
- **La mairie plus loin de chez vous!** page 2
- **Le dossier : Chemilyl, on en parle!** pages 3 à 7
- **Questions, réponses ?** page 7
- **En bref...** page 8

écoLoos

Sommaire

(Suite de la page 2)

Il serait intéressant que le compte rendu de cet exercice soit rendu public et que des essais de sirène soient réalisés en pleine puissance, qu'une C L I S\* soit constituée pour pouvoir suivre les problèmes quand ils se présentent. Il est important que les éléments de la transparence se mettent en place rapidement; quant à nous, ECOLOOS (Loos); ALPPE (Lomme) et TRANSPARENCE (Sequedin), nous sommes prêts à participer à de telles réunions.

Daniel Aligny

## Enquête publique : la suite...

A la suite de l'enquête publique du 11 juin au 12 juillet, nous, Loossois, nous attendions, avec une certaine impatience, le compte-rendu de celle-ci, résultat dont nous avons pu enfin prendre connaissance au mois d'octobre.

Bref, cela nous a permis, de ce fait, de constater avec quelle diligence, quelle transparence notre Mairie a daigné répondre à notre demande. Nous comprenons très bien l'inquiétude des salariés de Chemilyl, leurs angoisses, leurs problèmes familiaux.

Nous n'attendons pas de la Sté CHEMILYL qu'elle procède à sa délocalisation et encore moins à des licenciements, bien au contraire, car il y a certes, beaucoup trop de chômeur en FRANCE et cela ne ferait qu'empirer la situation de certaines familles Loossoises.

Nous avons eu la réponse dans le compte-rendu de l'enquête publique, « il n'est pas question de délocaliser », voilà qui est clair. D'autre part, on s'aperçoit que des questions posées dans le registre en mairie de Loos ont bien été remarquées, mais sans réponse. C'est la formule, « c'est une bonne question, je vous remercie de l'avoir posée ».

Ce que nous souhaitons, c'est l'extension du P.I.G. et une vigilance accrue de la part du personnel hautement qualifié, lequel pourra intervenir rapidement en cas de catastrophe. Cette surveillance entraînerait de nouvelles embauches car vous n'ignorez pas que la sûreté à 100 % n'existe pas.

M. Beck

**C**hemilyl

# La mairie plus loin de chez vous !

L'annonce de l'enquête publique a été faite le 11 juin 2002 dans la plus grande discrétion. Depuis nous avons fait de nombreuses démarches auprès de la mairie de Loos. La liste est longue...

Un courrier adressé à M. Le maire pour obtenir un entretien est restée sans réponse à ce jour...

Autre exemple : après deux demandes écrites pour avoir accès aux conclusions de l'enquête (dite) publique, telle que nous l'autorise la loi, nous n'avons reçu aucune réponse.

Au mois de juillet, nous avons adressé une lettre accompagnée d'un dossier de presse à chaque Conseiller municipal, aucune réponse (mais cela n'est pas étonnant puisque nous avons appris très récemment par un élu de l'opposition qu'il n'avait reçu aucun dossier, pourtant déposé à son nom en mairie !).

De ce fait nous avons entrepris une requête auprès de la « Commission d'Accès aux Documents Administratifs » pour entrave à la liberté d'accès aux conclusions de l'enquête publique.

### Voilà une conception bizarre de l'écoute du citoyen et la démocratie.

Le problème n'a jamais été mis à l'ordre du jour, alors que les mairies de Lomme, Haubourdin et Sequedin ont pris des positions défavorables. Le seul commentaire sur l'extension de Chemilyl a eu lieu dans « les points divers » en début de séance d'un Conseil municipal de juillet et se résume à l'alignement sur la position de la DRIRE\*.

Voilà une position bien irresponsable pour un problème véritable d'insécurité pour les habitants de Loos et des environs. En parlant d'insécurité dans la brochure « Loossois ce que vous devez savoir pour votre sécurité ! » il n'y a pas un mot sur la prévention en cas de pollution accidentelle à P.C.L.

La seule promesse, d'ailleurs non tenue pour l'instant, est une opération

portes ouvertes organisée par l'usine elle-même. Nous attendons toujours.

Pourtant, après la catastrophe d'AZF\* à Toulouse, une commission parlementaire est bien venue, sur les sites de Loos et de Dunkerque (Sollac) pour le département du Nord<sup>1</sup>, et le mot d'ordre était « **d'en finir avec la culture du secret. La gestion des risques ne doit pas être seulement une affaire traitée entre l'État et les industriels** » cela n'a vraiment pas été compris par la municipalité...

Nous considérons que nous sommes autorisés à poser certaines questions quant à l'extension de Chemilyl (article page 2 et 3). Il y va de la santé et de la sécurité des habitants. Cela est aussi de la responsabilité du premier magistrat de la ville.

### Et le principe de précaution ?

Nous ne tenons pas des propos catastrophiques, les dossiers peuvent sembler complexes, mais cela ne peut être, en aucun cas, une excuse pour refuser tout débat et laisser prendre la décision par les « responsables » ; c'est à dire les services de la DRIRE\* à partir d'un dossier établi par un organisme privé payé par Chemilyl...

Le simple principe de précaution, appliqué dans quelques affaires célèbres depuis quelques années, doit être dans ce cas aussi utilisé.

Combien de personnes à Loos connaissent véritablement la production du pôle chimique et son projet d'extension ? (à commencer par les Conseillers municipaux !). Ce premier petit journal a bien pour vocation d'informer, d'ouvrir le débat et de susciter des réponses claires de la part des responsables de l'industrie, des instances de l'état, des politiques, des syndicats...

Jean-Luc Munro

1. Rapport à l'Assemblée Nationale de « La commission d'enquête sur la sûreté des installations industrielles et des centres de recherche et sur la protection des personnes et de l'environnement en cas d'accident industriel majeur » ; janvier 2002.

# Chemilyl, on en parle !

L'usine Kuhlmann les anciens Loosois la connaissent bien, vous pensez depuis 1825. Pourtant, les habitants installés récemment dans les nouveaux lotissements d'à côté sont parfois bien surpris d'apprendre la présence et la production de cette usine. Au fait s'agit-il d'une ou deux usines ?

Il n'y en a qu'une seule entité pour les capitaux, la direction et la production.

Il y a deux sociétés: P.C.L. classé **Seveso seuil haut\***, Chemilyl classé **Seveso seuil bas\***, voilà qui peut simplifier quelques formalités auprès des instances d'autorisation et de contrôle de l'État. Cela permet, pour nous, de ne pas correctement prendre en considération les risques de dangers des produits stockés et de l'effet domino\*.

L'association écoLOOS voudrait, avec ses faibles moyens, poser le débat sur la place publique. Ce journal, nous l'espérons, nous en donnera l'occasion, et si les faits peuvent paraître complexes; c'est une raison de plus pour ne pas la laisser entre les mains des spécialistes qu'ils soient du privé ou de l'État.

Alors pourquoi remettre en cause cette brave usine bien de chez nous? Plusieurs raisons: la production est très ancienne et il n'y a jamais eu d'accident grave, mais la nouvelle production ajoutera des risques nouveaux et il n'est pas sûr que nous devons encore accepter de tels risques. d'autant plus qu'il n'y a pas eu d'étude d'impact sur la pollution au quotidien.

On peut d'ailleurs constater que les choses évoluent dans le bon sens près de chez nous. A Mardyck, près de Dunkerque, le procès vient d'avoir lieu opposant les habitants et associations à la direction de la raffinerie Total pour le rejet de dioxyde de soufre. A Métaeurop à Noyelles Godault, dans le Pas de Calais, 60 habitants ont porté plainte pour empoisonnement, mise en danger de la vie d'autrui, et non assistance à personne en danger. Les dangers sont bien moindre à Loos, mais ils sont quand même bien présents.

## La production

Les produits de base utilisés sont dangereux. La future production de chimie organique n'est pas non plus sans danger dans le procédé de fabrication et les produits finaux (Voir tableau page 3).

Le Pôle fabrique peu de produits finis mais plutôt des « ingrédients » qui entreront dans la composition d'autres produits.

Des dérivés du chlore, de l'eau de javell par exemple et des dérivés de l'acide chlorhydrique sont des composants de produits vendus comme les colles, solvants, piles électriques, produits de base pour la pharmacie...

On nous cite souvent des produits intervenant de façon infinitésimale dans



la composition de médicaments anti-sida, c'est très bien, mais certains produits, sûrement moins indispensables, servent pour la fabrication de colliers comportant un liquide lumineux vendus dans les foires et braderies...

## Doit-on prendre ces risques pour l'emploi sur la ville ?

Il est possible de réfléchir à l'utilité de chaque produit et à la possibilité de le remplacer par d'autres composants moins dangereux, cela s'appelle le **développement durable**, mais il s'agit de l'appliquer plutôt que faire des beaux discours. Des recherches sont encore à mener et de nouvelles productions sont possibles, à moindres risques pour le voisinage et les salariés.

Il ne serait pas nécessaire d'évoquer la délocalisation à l'étranger au gré d'une législation moins regardante sur les pollutions. Au nom de la défense de l'emploi, il ne faut pas occulter certains dangers.

Des alternatives à la chimie « agressive »

## Paul Chtimique Fiche d'identité

- **Création: 1825,**
- **Nombre d'emploi: l'usine « KUHLMANN » emploie environ 235 personnes.**
- **Dans l'enceinte de l'usine, a été créée une autre unité de production dénommée CHEMILYL.**
- **Produits Chimiques de Loos et CHEMILYL sont des filiales à 100% du groupe « TESSENDERLO ». C'est un groupe chimique international qui opère à travers plus de 112 sociétés réparties dans 22 pays.**
- **Produits Chimiques de Loos: classée « SEVESO 2 » notamment pour le stockage de chlore et le stockage d'ammoniaque.**
- **CHEMILYL: occupe une surface inférieure à 1 ha et emploie actuellement 12 personnes.**
- **Emplois supplémentaires prévus par l'agrandissement: 4 à 5 personnes par mutation interne ou recrutement externe.**



existent... On peut citer plusieurs exemples, Le chlore, utilisé dans les piscines, peut être remplacé par des produits très peu polluants. Certaines colles, très puissantes, n'utilisent plus de solvants dangereux, les produits de nettoyage dans la sérigraphie ne sont plus dangereux, on pourrait encore citer les piles ou les produits dans votre cuisine.

**Les rejets continus ou accidentels, Des conséquences sur notre santé et notre sécurité**

Le chlore, le phosgène, le chlorure de zinc, l'anisole... je ne vous cite pas les formules chimiques, c'est inutile mais ces produits ont bien une incidence sur notre santé. Reste à déterminer les seuils dits « acceptables » et là les choses se compliquent

En tout cas il n'y a pas que les feuillets américains qui font pleurer au fond des chaumières aux alentours du château Chemilyl!

**Les rejets dans l'air**

On le sait déjà, certains produits sont rejetés à l'état gazeux ou sous forme de particules en suspension Ceci peut être continu, ponctuel, c'est à dire au moment choisi par l'usine, ou accidentel.

Un tableau de la page 6 présente certains produits et leurs dangers principales.

Il n'y a jamais eu, à notre connaissance, d'étude sanitaire sur les conséquences des rejets dans l'atmosphère pour la population environnante. Et dans l'enquête publique l'étude d'impact sur la santé est quasi inexistante.

Concernant les produits chlorés, de façon générale on connaît les impacts sur la santé: Le chlore peut provoquer de graves irritations du nez, de la gorge et des voies respiratoires supérieures.

Les personnes exposées au chlore, même pendant de courtes périodes, peuvent développer une tolérance à son odeur et à ses propriétés irritantes. Les symptômes sont l'irritation du nez, faible toux et dessèchement accru de la gorge.

Pour des concentrations plus fortes on peut observer une irritation et une toux importante, une légère difficulté à respirer et des maux de tête, et pour les cas les plus graves des bronchites et oedèmes pulmonaires.

**Plein la Deûle pour pas un rond**

Dans la Deûle c'est déjà 200 kg de métaux comme le nickel, le zinc, le cuivre qui sont rejetés par jour, et dans l'enquête publique il n'y a pas de précision pour les rejets envisagés... Mais dans ce même document on trouve une prévision d'augmentation de prélèvements d'eau dans la Deûle de 75 %.



**La pollution du sol**

Les sols sont pollués en profondeur par des métaux lourds, des sulfates, des chlorures, c'est une tradition durable loossoise qui remonte à Monsieur Kuhlmann.

Le site est inscrit au registre national des sites pollués BARSOL\*. Et il existe un champ captant à moins de trois kilomètres!

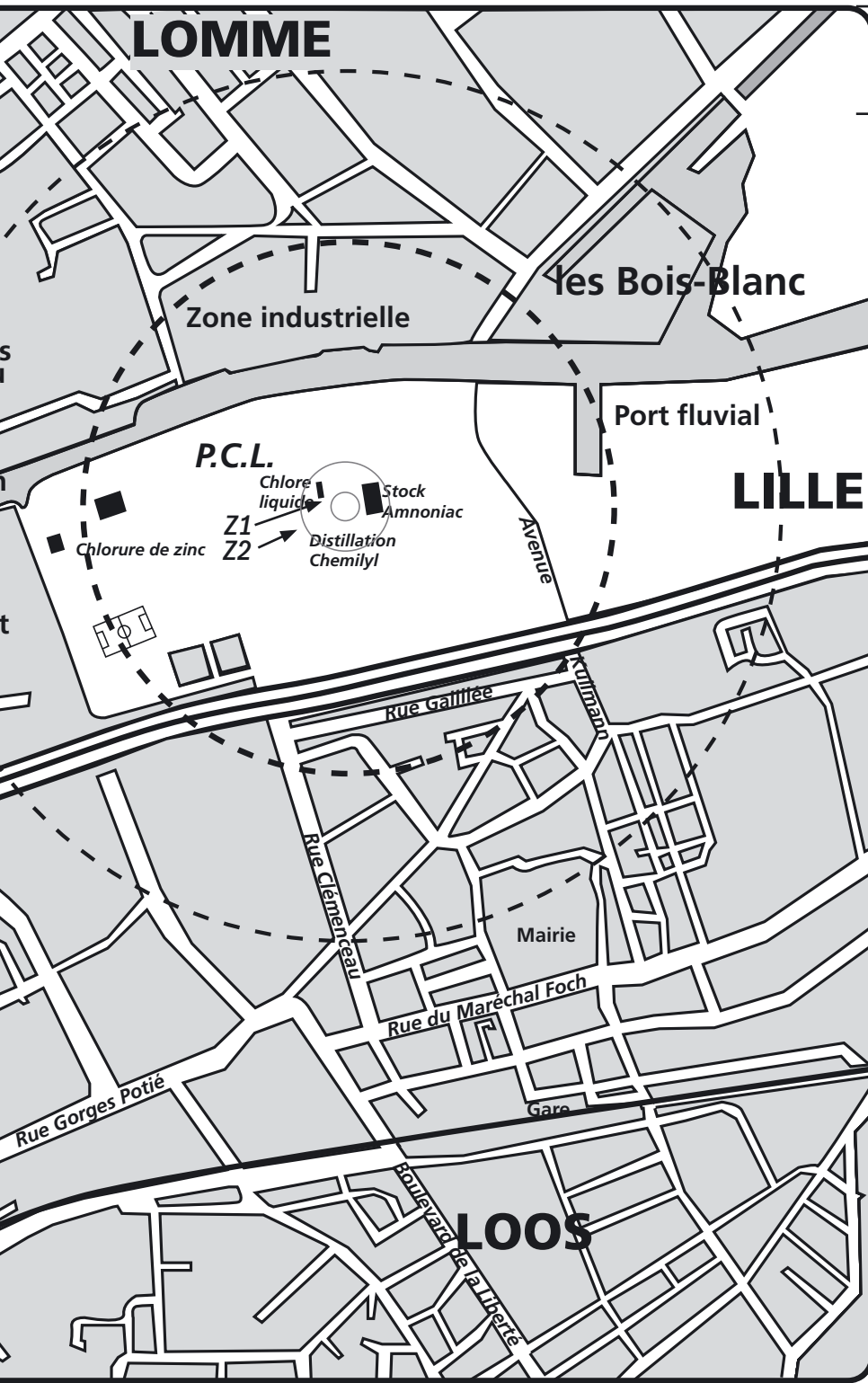
**Les risques d'accidents, Nous aimerions avoir tort!**

La DRIRE\* classe la nature des risques pour P.C.L.: toxique et pour Chemilyl: incendie et toxique, voilà pour le classement

officiel. C'est vrai que les principaux dangers viennent de la diffusion accidentelle dans l'air et dans l'eau de produits très toxiques et inflammables et les risques d'explosion sont moindres, excepté quand même pour le l'éthylène (il est prévu d'en fabriquer deux tonnes par jours!).

Il est prévu également un accroissement très important de la capacité de production par l'agrandissement de l'unité de distillation et de l'atelier de chloration, ceci 24 heures/24 et sept jours sur sept.

Cela n'est pas pris en compte dans l'enquête des effets sur Chemilyl d'un accident majeur au Produit Chimique de Loos. L'éventualité d'un accident au niveau



Légende de la carte :

- P.I.G. de août 1999    ■■■■■■■■■■
- Limite de PCL et Chemilyl    - - - - -

### Près de chez vous...

- Dans un rayon de 3,5 km, on trouve une population de 146 000 habitants, répartie sur sept communes (Loos, Haubourdin, Emmerin, Lambersart, Lille, Sequedin et Lomme)
- Dans ce rayon, on trouve : 154 établissements scolaires et crèches, 10 établissements hospitaliers ou cliniques, 11 maisons de retraite et une maison d'arrêt à 600 m.
- Dans ce même rayon, sont prévus des nouveaux projets tels que Eurotechnologie (avec notamment une partie logement qui se trouvera à environ 500 m) et un Centre de valorisation organique (production de méthane).
- Dans un rayon de 300 m environ on retrouve d'autres sites classés :
  - Société CLÉMENT (stockage d'acide chlorhydrique),
  - Société REFINAL (retraitement de déchets métalliques),
  - Société LILLE ACIER (atelier de grenailage et peinture).
  - Mory Combustibles (produits pétroliers).

### Les bons mots des acteurs

- ✓ *La Commission parlementaire en visite à Loos 4 décembre 2001*  
A la question portant précisément sur le nombre de ces incidents-accidents déclarés, posée à plusieurs reprises par Michèle Rivasi, le directeur de P.C.L. a répondu : « **Tout dépend de ce que vous appelez incident.** » Effectivement, la catégorie « incident » est laissée à l'appréciation du responsable du site ».
- ✓ Entendue à un conseil municipal :  
« **La mairie est à 100% pour Chemilyl** »
- ✓ A propos de l'extension de « Kuhlmann », M. Rondelaere, Maire de Loos :  
« **Je suis tout à fait disposé à prêter une salle pour l'organisation d'une réunion publique** ».  
La Voix du Nord du 30 janvier 2000.

Deux associations amies :

### Transparence

8 rue du Fort-Mahon  
59320 Sequedin  
☎ 03 20 57 59 35  
Association de défense des propriétaires du Fort-Mahon et du groupe Voltaire. Défense de l'écologie sur Sequedin, en particulier par rapport au projet du Centre de valorisation organique et la V.I.N.O. (Voirie Intercommunale Nord -Ouest)

### Alpe Lomme

18 rue du Docteur Lepan  
59 160 Lomme  
☎ 03 20 92 35 90  
Association Lommoise Pour la Protection de l'Environnement. Elle a pour objet la promotion du développement durable à l'échelle locale.

des stockages d'ammoniaque et de chlore et sur l'atelier de chloration et de distillation ne sont pas envisagés.

Et, surtout, aucune étude n'a été faite sur un effet « domino »\*, et ce malgré les recommandations faites depuis l'accident d'AZF à Toulouse.

Puisqu'on en est à la catastrophe de Toulouse, il est vrai que beaucoup d'éléments ne sont pas comparables par exemple: la fabrication du phosgène a été arrêtée, à Toulouse (ce produit n'est bien sûr pas à l'origine de l'accident, mais les conséquences auraient été encore bien plus graves si ce gaz avait été diffusé...). D'autre part, à Toulouse, le seul risque prévu était la dispersion d'un

nuage de produits toxiques, le chlore, dans l'atmosphère. L'explosion n'était pas envisagée (et toujours pas expliquée).

En conclusion, il nous semble que cette étude soit bien incomplète et ce ne sont pas les comportements des autorités de l'état qui nous rassurent.

Après la catastrophe de Toulouse, les leçons n'ont pas été retenues. Et cette enquête ne prend pas en considération les véritables conséquences sur la santé des personnes habitant à proximité et des risques d'accident. Ce dossier est un dossier « à l'ancienne ». Nous ne pouvons plus accepter que de tels dangers soient maintenus voire développés en pleine

agglomération. Les solutions existent. L'information, la réflexion et les décisions ne peuvent venir que des sociétés Produit Chimiques de Loos et Chemilyl mais aussi des habitants, des élus et des instances de l'Etat.



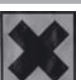



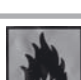

jean-Luc MUNRO

**Tableaux des principaux produits chimiques utilisés**

**Les symboles des dangers**

	<b>T + : Très toxique</b> <b>T : Toxique</b>
	<b>Nocif</b>
	<b>Corrosif</b>
	<b>Irritant</b>
	<b>F + : Extrêmement inflammable</b> <b>F : Facilement inflammable</b>
	<b>Comburant</b>
	<b>Explosif</b>
	<b>Danger pour l'environnement</b>

**Les produits**

Exemples de produits	Danger principal	Risque	Danger secondaire	Risque	Quantité
Dichlo-benzoïde <b>Nouveau</b>		Brumisation : brûlure et lésion par projection et contact direct		Blessures Conséquences de l'onde de choc (fenêtres toitures)	700 Kg/jour
Dichlo-toluène <b>Nouveau</b>		Gaz : sensations de brûlure aux yeux, gorges, nez et la peau		Propagation d'incendie	1000 Kg/jour
Ethylène <b>Nouveau</b>		Gaz explosif :			2000 Kg/jour
Trichloroanisole formule <b>Nouveau</b>		Toxique par inhalation de vapeur		Propagation d'incendie	2000 Kg/jour
Phosgène <b>Tradition</b>		Toxique par inhalation, (famille des gaz de combat)			130 Kg en permanence

La lecture de l'enquête publique nous amène à nous poser de nombreuses questions, auxquelles nous n'avons pas toutes les réponses, mais celles ci sont bien assez nombreuses pour en être inquiet. Certaines de ces questions sont bien mentionnées dans les conclusions de l'enquête en préfecture mais sont restées sans réponse...

- Sur l'affiche d'enquête publique, on parle de fabrication et de préparations de substances très toxiques. **Que sont ces substances ?**
- Dans l'enquête, pour la procédure d'information et d'alerte : on parle de trois polluants et de seuils. **Quels sont ces seuils déclenchant les niveaux d'alerte ?**
- Niveau de vigilance 1\*. Ce niveau est déclenché lorsque le seuil d'information d'un des trois polluants principaux est atteint. **Quels sont ces polluants et quels sont ces seuils ?**
- Niveau 2 de gravité\*, même question, **Quels sont ces polluants et quels sont ces seuils ?**
- Le niveau 2 a été activé deux fois selon le rapport 2001 de la DRIRE\*, **les riverains ont-ils été avertis ? quand ? et quelles mesures ont été prises ?**
- En cas d'accident il existe un Plan Particulier d'Intervention (P.PI.), **les personnels des établissements scolaires, par exemple, connaissent-ils ce plan et sa mise en action ?**
- L'AREMA est un organisme chargé des contrôles de l'air. **Mais les produits bien spécifiques, le chlore, le phosgène le, chlorure de zinc... de Chemilyl et de PCL sont-ils vraiment pris en compte ?**
- Les rejets dans la Deûle. On connaît les rejets actuels **mais quels seront les rejets futurs ? Quelle sera la composition et les quantités ?**

Ils sont « contrôlés » et rejetés en passant par la station de retraitement de P.C.L.. **Ne devraient-ils pas être contrôlés par un organisme indépendant ?**

**Quelles mesures de contrôle pour garantir la conformité des rejets aux normes ?**

- Dans l'enquête, l'étude d'impact sur la santé. **Pourquoi n'y a-t-il pas de véritables fiches de toxicité des produits avec par exemple des résultats de tests toxicologiques réalisés sur l'homme ou l'animal ?**
- Les rejets dans l'air ; Des riverains Loosois nous ont fait part de fortes « odeurs de chlore », et souvent le soir et pendant le week-end. D'autre part des habitants du quartier du Marais à Lomme et le Maire de Lomme ont adressé des courriers à la DRIRE\*. **Quels sont ces produits relâchés et en quelles quantités ?**
- Stockage en vrac : **Quels sont les produits stockés à l'air libre en octobre 2002 ?**

• ...

**Réponses ?**



## A savoir ...

Lors de notre rencontre avec le commissaire enquêteur M. René Bolle en juillet dernier, nous avons évoqué la possibilité d'organiser une réunion d'information (Article L.123-9 du Code de l'Environnement prévoit que le commissaire enquêteur peut organiser, sous sa présidence, une réunion d'information et d'échange avec le public en présence du maître d'ouvrage). Selon M. Bolle, les délais (il restait une semaine d'enquête) ne permettaient pas d'organiser une telle réunion car il devait avoir l'accord de différentes instances, notamment de la Préfecture. La directive Seveso II que la France a le devoir d'appliquer est plus loquace sur le droit à l'information. La directive élargit considérablement la participation du public dans différentes procédures: accessibilité du public aux informations contenues dans le rapport de sécurité, avis du public sur l'implantation d'un nouvel établissement, mise à la disposition du public de l'inventaire des substances dangereuses présentes dans l'établissement. De plus, les plans d'urgences externes (Plan Particulier d'Intervention) sont élaborés en consultation avec le public après transmission des informations de l'exploitant aux autorités compétentes. Concernant les plans d'urgences internes (Plan d'Opération Interne), les représentants du personnel sont consultés lors de leur élaboration. Ces dispositions confortent les principales prescriptions françaises déjà mises en place.

Alors qu'attendons-nous? Peut être une réponse à un courrier adressé voilà plus de deux mois à Monsieur le Maire de Loos à ce sujet!

Arnaud Leroy

## En savoir plus

### Documents à disposition :

- Extrait de l'enquête publique
  - Chapitre 3 : Notice descriptive du site et de son environnement
  - Chapitre 4 : Etude d'impact
  - Chapitre 5 : Etude des dangers et annexes
- Les conclusions de l'enquête publique
- Le rapport de la DRIRE Nord Pas-de-Calais
  - Revue de presse...
  - ...

### Quelques sites internet :

- DRIRE Région Nord Pas de Calais : <http://www.nord-pas-de-calais.drire.gouv.fr/>
- Ecole des mines de Saint Etienne : <http://www.emse.fr/~brodhag/projelev/php.htm>
- INERIS : <http://aida.ineris.fr/index.htm>
- Ministère de l'écologie et du développement durable : <http://www.environnement.gouv.fr/>
- Greenpeace <http://www.greenpeace.fr>
- Environnement, réglementation (Page perso) <http://membres.lycos.fr/Bolevy/>

**AZF** : Explosion de L'usine appartenant au groupe pétrolier **TotalFinaElf** le 21 septembre 2001, cette catastrophe a fait 30 morts dont 21 dans l'enceinte de l'usine et 27 000 blessés. On ne connaît toujours pas les raisons de cette explosion.

**BASOL** : inventaire des sites pollués appelant une action des pouvoirs publics

**CLIS** : Commission Locale d'Information et Surveillance. A pour vocation de rassembler, dans une instance locale un groupe de riverains ou d'associations intéressés au suivi du fonctionnement d'une installation.

**DRIRE** : Direction Régionale de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement. C'est un service extérieur du Ministère de l'Économie, des finances et de l'Industrie qui exerce des missions de contrôle technique pour divers autres ministères en matière d'inspection des installations classées.

**Effet domino** : Interactions entre établissements proches ou/et entre installations d'un même établissement.

L'action d'un premier phénomène (émission de débris par explosion, par exemple) qui pourrait en déclencher un second (fuite d'un réservoir perforé par un équipement, par exemple), Ces enchaînements de plusieurs phénomènes se conjuguant, doivent être envisagés au niveau des réglementations sur la sécurité.

**Niveau de vigilance 1** : Actions d'information de la population, des recommandations sanitaires aux catégories de la population particulièrement sensibles (enfants, personnes âgées, asthmatiques et insuffisance respiratoire chronique), ainsi que des recommandations et des mesures visant à réduire certaines émissions polluantes.

**Ce niveau est déclenché lorsque le seuil d'information d'un des trois polluants est atteint.**

**Le niveau 1 a été activé 18 fois,**

**Niveau 2 de gravité** : En plus des mesures de restriction ou suspension des activités concourant à la pollution, le cas échéant la circulation des véhicules. Le niveau 2 a été activé 2 fois,

**Niveau 3 de gravité** : Ce niveau n'a jamais été activé.

**Seveso** : Accident industriel survenu dans la région de Seveso dans le nord de l'Italie le 10 juillet 1976. La société fabriquait du 2,4,5-trichlorophénol, intermédiaire de la synthèse de l'Hexachlorophène, un désinfectant utilisé dans les savons à usage médical. L'explosion d'un réacteur chimique a causé un rejet de dioxines dans l'atmosphère. Les habitants les plus proches sont évacués, le cheptel abattu, de nombreux bâtiments rasés. Plus de 37000 personnes subiront les conséquences de cet accident.

Cette catastrophe est à l'origine de la réglementation en matière de prévention des risques technologiques (directives européennes « **Seveso** » et « **Seveso 2** »).

**La directive Seveso** : légifère la réalisation des études de dangers, les plans d'intervention, le suivi des activités de stockage et de fabrication, les informations du public et la maîtrise de l'urbanisme. Il existe deux seuils déterminés par les quantités de certains produits utilisés : Seveso seuil bas : et Seveso seuil haut.

**P.I.G.** : « Périmètre d'Intérêt Général », Au cas où le Maire n'agit pas, le Préfet de département se substitue à lui pour mettre en œuvre une procédure dite de « Projet d'intérêt Général ». Celui-ci peut consister en un dispositif réglementaire ayant uniquement pour objet de limiter l'activité dans une zone considérée. Il doit faire l'objet d'une délibération, d'une décision ou d'une inscription dans un document de planification approuvé et, dans tous les cas, de mesures de publicité. La qualification de P.I.G. appartient exclusivement au préfet

A Loos il n'y a plus de P.I.G. ! Celui de 1998 a été annulé par le Tribunal administratif en avril 2001. la raison principale, il ne prenait pas assez sérieusement en compte la globalité des risques encourus par les populations environnantes. les calculs repris dans ce P.I.G. ne tenaient compte que de conditions météorologiques normales. Il est vrai que cette zone arrangeait bien du monde car des projets importants auraient pu être mis à mal avec un zone plus grande. Un rapport avait été établi démontrant qu'en cas de conditions météorologiques défavorables la zone de dangers pouvait s'étendre sur un rayon de 830 mètres. (Voir le plan page 4 & 5). A suivre donc...

**Zone létale ou Z1** : Zone mortelle conséquences mortelles pour au moins 1% des personnes.

**Z2** : Zone d'apparition d'effets irréversibles pour la santé ou de blessures sérieuses.

**Les Oliveaux (1)**

Au début du mois de novembre des fissures apparaissaient dans la tour Kennedy au 22<sup>e</sup> étage, l'immeuble a été évacué pendant quatre heures. Après quelques jours de polémiques plus de nouvelles...

**Les Oliveaux (2)**

Le supermarché du quartier est fermé depuis la fin octobre, c'est encore les personnes âgées et les personnes sans voiture qui en font les frais. Les raisons évoquées par l'ancienne responsable : l'insécurité et les vols semblent plutôt des motifs pour dissuader tout repreneur éventuel risquant de concurrencer le magasin de la même enseigne : le Lidl de la rue du Maréchal Foch.

**Les Oliveaux (3)**

Le centre social des Oliveaux a fermé ses portes. Au delà des différentes polémiques autour de ce dépôt de bilan, il est regrettable que les habitants des Oliveaux ne puissent plus bénéficier des services proposés.



**Vous voulez participer à notre association, connaître notre prochaine réunion, adhérer...**  
☎ : 03 20 07 52 88

**L'échos de Loos**  
La feuille d'écol00s  
N° 1 - Hiver 2003  
Participation aux frais : 0,5 €  
Journal saisonnier de l'association loi 1901 « écol00s »

64, rue du Général Leclerc  
59120 LOOS  
Tél/fax : 03 20 07 52 88  
Courriel : <ecoloos@hotmail.com>

Directeur de publication : Jean-Luc MUNRO  
Dessin : Bernard Loubert  
Dépôt légal en cours  
Impression sur papier recyclé par nos soins  
**Ce journal attend vos réactions, votre participation.**  
Contactez-nous au 03 20 07 52 88  
Prochain numéro prévu au printemps 2003

**Max Havelaar**

**Commerce équitable et développement durable**

L'association a pour but d'instaurer des relations commerciales équilibrées, respectueuses des droits de l'Homme au travail. Cela passe par l'application de plusieurs principes concrets :

- Acheter les récoltes à une valeur juste et à un prix minimum garanti pour palier les fluctuations des cours mondiaux.
- Acheter directement aux producteurs pour réduire les intermédiaires, leur apporter une garantie de contact à long terme
- Préserver les ressources naturelles et l'environnement.

**Que pouvons nous faire sur Loos ?**

Nous pouvons agir ici sur notre ville en choisissant du café au label Max Havelaar. Notre démarche d'achat devient un choix lucide, un acte responsable où nous nous engageons pour un processus qui garantit et la qualité du produit et le juste prix aux producteurs. Nous devenons ainsi des consomm'acteurs avertis et engagés.

**A nous d'agir par notre achat sur Loos**

Si vous souhaitez des informations et connaître les points de vente sur Loos du café Max Havelaar contactez :

- Véronique Cordonnier**, ☎ : 03 20 07 52 65,
- Ghislain Dhalluin**, ☎ : 03 20 50 71 45



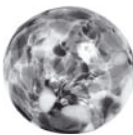
**Genièvre de Loos**

Pour le Guide du Routard 2003, à Loos on peut visiter la distillerie de Loos... euh, ça fait longtemps qu'ils ne sont pas repassés. Car à la place des célèbres cuves qui faisaient la réputation de notre genièvre, c'est une véritable expo de grilles et clôtures qui sera offerte aux visiteurs ! (la distillerie a été achetée par un groupe belge nommé Solcralvi et la production est transférée à Wambrechies). Les bâtiments ont été rasés en avril 2001. Un promoteur devait construire des logements.

Depuis le projet immobilier est bloqué. Le site est pollué (site Basol). Ni le vendeur, ni l'acheteur ne veulent prendre en charge la dépollution. Ça, c'est peut être dans le guide du Petit Futé qu'on le trouve!

**Une prédilection pour l'année 2003 ?**

Une nouvelle enquête publique pour le P.I.G. de l'Usine P.C.L.



**Interdit de mariage à la mairie de Loos**

Ils devaient se marier en décembre à la mairie de Loos, il est algérien et elle est française. Le maire de Loos a demandé une enquête auprès du procureur de la république pour soupçon de mariage blanc. A partir de là, les faits s'enchaînent rapidement. La demande d'asile territorial est refusée, il est convoqué à la PAF, la Police de l'Air et des Frontières (et non la police nationale...). L'« ex-futur marié » est convoqué, il s'y rend pour apprendre sa détention provisoire au centre de rétention en attendant l'expulsion vers l'Algérie. Sa compagne ne peut le voir, ils ne sont pas mariés... Elle ira le rejoindre en Algérie pour se marier... en blanc..

**Métalu**

Dans l'ancienne usine Métalu s'est installé un collectif d'artistes. Plusieurs événements artistiques : expos, pièces de théâtre, débats, fêtes... ont déjà eu lieu.

**A suivre le prochain programme au printemps prochain...**

Association METALU  
4 rue Jules Ferry  
59120 LOOS  
☎ 03 20 50 99 08